

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de la quatrième (4^e) assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la cinquante-sixième (56^e) année du Cégep de Saint-Jérôme, tenue le 1^{er} avril 2026, à 12 h, par visioconférence.

Présents : Cynthia Beauchemin
Jean-François Bergeron
Camélee Boisvert-Labelle
Caroline Boyer
Pier-Luc Chayer
Adel El Zaïm
Stéphane Gagnon
Nathalie Honoré
Xavier-Antoine Lalande
Julie Lamonde
Carmen-Gloria Sanchez
Isabelle Sauvé
Patricia Tremblay

Excusés : Précillya Godbout Hébert
Alain Jutras
Anna Marcoux

Absence : Yves Zogo Ndzana

Secrétaire :	Diane Bournival, secrétaire générale	Secrétariat général et affaires juridiques
	Amélie Lemay, secrétaire générale	Secrétariat général et affaires juridiques

04.01 Adoption de l'ordre du jour

La présidente, Carmen-Gloria Sanchez, remercie les membres d'avoir accepté la tenue de cette quatrième séance extraordinaire. Après avoir constaté le quorum, elle déclare l'assemblée ouverte et présente l'ordre du jour ci-dessous.

Ordre du jour		Temps suggéré (minutes)
04.01	Adoption de l'ordre du jour	5
04.02	Déclaration d'intérêts des membres	
04.03	Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 17 février 2026	5
04.04	Suivi du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 17 février 2026	
04.05	Rapports de la commission des études tenue le 18 mars et de la commission des études extraordinaire tenue le 1 ^{er} avril 2026 (présentation : Mathilde Loïselle Davidson)	5
04.06	Résolution – Calendriers scolaires des sessions d'automne 2026 et d'hiver 2027 pour les campus de Saint-Jérôme, de Mont-Tremblant et de Mont-Laurier (présentation : Christian Héon)	10
04.07	Résolution – Modifications apportées au <i>Règlement sur les droits afférents aux services d'enseignement</i> (Règlement n° 17) (présentation : Christian Héon)	10
04.08	Résolution – Nomination de la personne à la Direction des études - Rapport du comité de sélection de la Direction des études	20
04.09	Levée de la séance	

Adel El Zaïm, appuyé par Stéphane Gagnon, propose :

« d'adopter l'ordre du jour de la quatrième assemblée extraordinaire tenue le 1^{er} avril 2026, et ce, tel qu'il a été présenté. »

La proposition est adoptée à l'unanimité.

04.02 Déclaration d'intérêts des membres

Si un membre du conseil d'administration est placé dans une situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent, il doit le déclarer et s'abstenir de participer aux délibérations et de voter à cet égard.

Il n'y a aucune déclaration de la part des membres.

04.03 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 17 février 2026

Comme les membres du conseil d'administration ont déjà reçu une copie de ce procès-verbal, la secrétaire est dispensée de la lecture de celui-ci.

Isabelle Sauvé, appuyée par Patricia Tremblay, propose :

« d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 17 février 2026, et ce, tel qu'il a été présenté. »

La proposition est adoptée à l'unanimité.

04.04 Suivi du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 17 février 2026

Il n'y a aucun suivi apporté à ce procès-verbal.

04.05 Rapports de la commission des études tenue le 18 mars et de la commission des études extraordinaire tenue le 1^{er} avril 2026

La vice-présidente de la commission des études, Mathilde Loiselle Davidson, présente les rapports des dernières séances de la commission des études.

La commission des études émet, le 18 mars 2026, un avis favorable pour les calendriers scolaires 2026-2027.

Le quorum n'a pas été atteint à la commission des études du 1^{er} avril 2026.

04.06 Résolution - Calendriers scolaires des sessions d'automne 2026 et d'hiver 2027 pour les campus de Saint-Jérôme, de Mont-Tremblant et de Mont-Laurier

Patricia Tremblay fait la présentation des calendriers scolaires. Elle indique notamment que le calendrier scolaire du campus de Saint-Jérôme diffère de celui des centres en raison de la période d'évaluation commune. De même, on y propose de modifier l'appellation *Semaine de relâche* pour *Semaine de mise à jour*, bien que la *Politique du calendrier scolaire* ne soit pas encore révisée en ce sens.

Des discussions sur l'appellation souhaitable ont lieu. Patricia Tremblay précise que, lors d'un sondage effectué auprès de la communauté collégiale, *Semaine de mise à jour* est ce qui est ressorti. Le type d'activités possibles durant cette semaine est précisé, sans que ce soit exhaustif.

CONSIDÉRANT que les calendriers scolaires des sessions d'automne 2026 et d'hiver 2027 des campus de Saint-Jérôme, de Mont-Tremblant et de Mont-Laurier présentés respectent le *Règlement sur le régime des études collégiales*;

CONSIDÉRANT que ces calendriers respectent la *Politique du calendrier scolaire*, à l'exception de ce qui est prévu aux articles suivants :

- Art. 2.1.5 : nombre de jours de reprise prévus en cas de fermeture du Collège durant la session d'automne;
- Art. 2.2 : la « Semaine de relâche » devient « Semaine de mise à jour »;
- Art. 2.3.1 : modification du début de la période d'évaluations communes pour le campus de Saint-Jérôme;

CONSIDÉRANT que ces calendriers scolaires ont obtenu un avis favorable de la commission des études le 18 mars 2026;

CONSIDÉRANT que les calendriers scolaires 2026-2027 des trois (3) campus du Cégep de Saint-Jérôme ont été présentés par Patricia Tremblay, directrice générale et Christian Héon, directeur des études intérimaire, aux membres du conseil d'administration, en vue de leur adoption.

Pier-Luc Chayer, appuyé par Cynthia Beauchemin, propose :

« d'adopter les calendriers scolaires pour les sessions d'automne 2026 et d'hiver 2027 des trois (3) campus du Cégep de Saint-Jérôme, tels qu'ils ont été présentés par la Direction générale et par la Direction des études intérimaire. »

CA 45 (2025-2026)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

04.07 Résolution - Modifications apportées au *Règlement sur les droits afférents aux services d'enseignement* (Règlement n° 17)

Patricia Tremblay présente ce point. Elle indique que les modifications visent un ajustement au coût de certains cours à option, à la suite d'une analyse des besoins des départements et des plateaux disponibles. Une nouveauté est la facturation du test psychométrique pour les personnes étudiantes en démarche auprès des personnes conseillères en orientation. Après une vérification dans le réseau, le Collège était l'un des seuls qui ne facturaient pas ces tests.

De même, le service d'impression se veut un service qui n'est pas autofinancé donc l'augmentation proposée permet notamment d'absorber celle du coût de l'encre et du papier.

CONSIDÉRANT que le deuxième alinéa de l'article 24.5 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* prévoit que « [l]es droits d'admission ou d'inscription aux services d'enseignement collégial et les autres droits afférents à de tels services sont soumis à l'approbation du ministre »;

CONSIDÉRANT que le *Règlement relatif aux droits afférents aux services d'enseignement* (Règlement n° 17) doit être modifié afin de l'actualiser et que le coût des services et cours y soit à jour;

CONSIDÉRANT que la *Loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux* ainsi que la *Politique de financement des services publics* précise les tarifs assujettis et ceux qui ne le sont pas;

CONSIDÉRANT que les modifications proposées sont présentées aux membres du conseil d'administration pour adoption et qu'elles seront ensuite soumises à la ministre de l'Enseignement supérieur pour approbation.

Isabelle Sauvé, appuyée par Pier-Luc Chayer, propose :

« d'adopter les modifications proposées au *Règlement sur les droits afférents aux services d'enseignement* (n° 17), et ce, telles qu'elles ont été présentées par la Direction des études et de les faire parvenir par la suite pour approbation à la ministre de l'Enseignement supérieur, en prévision d'une entrée en vigueur au début de la session d'été 2026. »

CA 46 (2025-2026)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

04.08 Résolution - Nomination de la personne à la Direction des études

Les discussions ont lieu à huis clos et il y a application de l'article 12 pour la Direction des études intérimaire en poste.

Étant donné les difficultés vécues, un engagement est pris par le conseil d'administration pour que le *Règlement sur la nomination, le renouvellement de mandat et l'évaluation de la Direction générale ou de la Direction des études* (Règlement n° 11) ainsi que le *Règlement sur la commission des études* (Règlement n° 15) soient modifiés avant le processus de renouvellement de mandat de ces deux hors-cadres.

Des discussions ont lieu et au terme de celles-ci, le projet de résolution suivant est présenté.

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a été formé le 3 décembre 2025 pour le poste de directrice des études ou de directeur des études, tel qu'il appert de la résolution CA 22 (2025-2026);

CONSIDÉRANT que le comité de sélection a suivi les étapes décrites au *Règlement sur la nomination, le renouvellement de mandat et l'évaluation de la Direction générale ou de la Direction des études* (Règlement n° 11) du Cégep de Saint-Jérôme, lesquelles sont énumérées par la présidente, Carmen-Gloria Sanchez, qui mentionne également les dates de réalisation de celles-ci;

CONSIDÉRANT qu'aux séances de la commission des études convoquées les 20 janvier et 4 février 2026, aucun avis n'a été formulé pour le devis d'affichage et d'échéancier, faute de quorum;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration a adopté le devis d'affichage et l'échéancier le 4 février 2026;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection livre son rapport, qui vient apporter des précisions sur le processus de sélection et sur les résultats de celui-ci;

CONSIDÉRANT qu'au terme du processus, le comité de sélection, après avoir analysé l'ensemble des éléments pris en considération, a déterminé la personne candidate qui correspond le plus adéquatement au profil élaboré pour le poste à la Direction des études et qu'il a formulé des recommandations quant à la nomination de celle-ci;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection a livré son rapport préliminaire à tous les membres de la commission des études le 26 mars dernier afin que les membres puissent prendre connaissance de chaque étape du processus;

CONSIDÉRANT l'absence de quorum à la séance de la commission des études du 1^{er} avril 2026, et vu qu'aucune personne enseignante membre de la commission des études ne s'est présentée, aucun avis n'a été donné;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'administration ont reçu le rapport et les recommandations du comité de sélection, qui sont à l'effet de nommer Aymen Sioud au poste de directeur des études;

CONSIDÉRANT qu'il est recommandé que le mandat soit d'une durée de cinq (5) ans et que l'entrée en fonction soit déterminée au 4 mai 2026.

Stéphane Gagnon, appuyé par Patricia Tremblay, propose :

- « - de nommer Aymen Sioud, au poste de directeur des études du Cégep Saint-Jérôme;
- que le mandat de Aymen Sioud soit d'une durée de cinq (5) ans, avec entrée en fonction à compter du 4 mai 2026;
- d'autoriser la présidente du conseil d'administration, à signer le contrat d'engagement du nouveau directeur des études, en conformité avec le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des collèges d'enseignement général et professionnel*. »

CA 47 (2025-2026)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

04.09 Levée de la séance

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, Nathalie Honoré, appuyée par Caroline Boyer, propose :

« la levée de la séance. »

La proposition est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée se termine 12 h 43.

Carmen-Gloria Sanchez
Présidente

Amélie Lemay
Secrétaire